

PROCÉDURE - VÉRIFICATION DU CASIER JUDICIAIRE À DES FINS CIVILES

Les citoyens doivent faire appel aux services de firmes accréditées par la GRC et déboursier des frais pour la vérification du casier judiciaire à des fins civiles.

La Sûreté du Québec porte cependant assistance aux citoyens qui n'ont d'autre alternative que de demander au service de police de prendre leurs empreintes digitales en vue de la vérification de leur casier judiciaire à des fins civiles, dans les régions non desservies par le secteur privé, en l'occurrence celles du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Côte-Nord. Dans ces cas uniquement, la Sûreté du Québec prend les empreintes digitales du candidat, lui fournit un dactylogramme sur un document papier, puis le dirige vers une firme accréditée par la GRC pour la conversion électronique des empreintes digitales et leur transmission électronique à la GRC.

Pour une vérification de casier judiciaire à des fins civiles, vous devez d'abord vérifier si vous résidez dans une municipalité desservie par une firme accréditée par la GRC.

[Cliquez ici pour consulter la liste des municipalités desservies par une firme accréditée par la GRC](#)



Royal Canadian Mounted Police / Gendarmerie royale du Canada

TO: The Director, CCRTIS / RCMP HQ, NPS Bldg / 1200 Vanier Parkway / Ottawa ON K1A 0R2

À: Le directeur des Services canadiens d'identification criminelle en temps réel / DG de la GRC, imm. des SNP / 1200, promenade Vanier / Ottawa ON K1A 0R2

TCN: 99400261-00467

APIS - SAID

IDENTIFICATION DACTYLOSCOPIQUE / FOR IDENTIFICATION PURPOSES ONLY - AUX FINS DE L'IDENTIFICATION SEULEMENT

115 048-9940026-1221-100

BAR CODE - CODE À BARRES / RING - ANNULAIRE / Little - Annulaire

	Index	Middle - Majeur	Ring - Annulaire	Little - Annulaire
Thumb - Pouce				
Ring - Annulaire				

VOUS RÉSIDEZ DANS UNE MUNICIPALITÉ DESSERVIE PAR UNE FIRME ACCRÉDITÉE PAR LA GRC



X Prenez rendez-vous avec la firme accréditée par la GRC de votre choix;

[Cliquez ici pour consulter la liste des firmes accréditées par la GRC](#)

X Lors de votre rendez-vous :

- Présentez deux pièces d'identité, dont une avec photo;
- Faites prélever vos empreintes digitales;
- Payez les frais inhérents à votre demande (communiquez avec la firme accréditée par la GRC pour connaître ses tarifs).

La firme accréditée par la GRC transmettra électroniquement vos empreintes digitales à la GRC, qui vous fera parvenir les résultats lorsque les vérifications seront terminées.

Les délais de traitement se situent généralement entre :

- 5 à 7 jours, si vous n'avez pas de casier judiciaire;
- 45 à 120 jours, dans les autres cas.



VOUS RÉSIDEZ DANS UNE MUNICIPALITÉ NON DESSERVIE PAR UNE FIRME ACCRÉDITÉE PAR LA GRC



- X Prenez rendez-vous avec votre service de police local, puis présentez-vous au poste avec deux pièces d'identité, dont une avec photo;
- X Faites prélever vos empreintes digitales;
- X Récupérez le formulaire *Identification dactyloscopique aux fins de l'identification seulement* (GRC C-216C) sur lequel sont imprimées vos empreintes digitales;
- X Faites parvenir à la firme accréditée par la GRC de votre choix, le formulaire ainsi que le paiement des frais inhérents à votre demande (communiquer avec la firme accréditée choisie afin de connaître ses tarifs).

[Cliquez ici pour consulter la liste des firmes accréditées par la GRC](#)

La firme accréditée par la GRC transmettra électroniquement vos empreintes digitales à la GRC, qui vous fera parvenir les résultats lorsque les vérifications seront terminées.

Les délais de traitement se situent généralement entre :

- 5 à 7 jours, si vous n'avez pas de casier judiciaire;
- 45 à 120 jours, dans les autres cas.

